

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES DANS LE CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



Andréa Do Paço
andreadopaco@hotmail.com



Corentin Roulin
corentinroulin@outlook.com

FAIRE PARTICIPER, OUI... MAIS
DANS QUELLES CONDITIONS ?

PROBLÉMATIQUE

Dans le champ de la protection de l'enfance, la participation des enfants et de leurs familles est aujourd'hui reconnue comme **un droit fondamental**. Pourtant, sa mise en œuvre reste traversée par une tension centrale entre **impératifs de protection et logique participative**. La participation peut même devenir **un obstacle en soi** lorsqu'elle demeure floue, injonctive ou essentiellement symbolique. À cela s'ajoutent **des obstacles structurels et institutionnels, des représentations sociales, professionnelles et culturelles** encore marquées par **une vision adultocentrée**, ainsi que **des freins relationnels et communicationnels** qui limitent la place réellement donnée à la parole et au pouvoir d'agir des enfants et de leurs familles.

QUESTION DE RECHERCHE

Comment la participation des enfants et des jeunes (0-18 ans), ainsi que celle de leurs familles, est-elle mise en pratique actuellement dans le domaine de la protection de l'enfance, et plus spécifiquement au sein des institutions socio-éducatives ?

OBJECTIFS

- Repérer **les obstacles** à une participation effective.
- Analyser **les effets** de la participation.
- Repérer **les leviers professionnels** concrets.
- Identifier **les dispositifs existants** ou à **renforcer**.

MÉTHODOLOGIE

Revue de littérature qualitative fondée sur l'analyse de cinq textes scientifiques

La démarche a reposé sur :

- une recherche documentaire structurée ;
- une sélection de textes selon des critères ;
- une grille d'extraction thématique ;
- une analyse croisée des obstacles, effets, leviers et dispositifs liés à la participation.

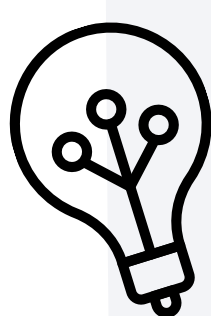
RÉSULTATS

La participation reste souvent limitée par un **concept flou, des contraintes institutionnelles, des rapports de pouvoir et des représentations** encore **adultocentrées**.

Quand elle est **réelle**, la participation soutient **l'autonomie, la confiance et le sentiment d'appartenance**. Quand elle est **symbolique** ou **mal cadrée**, elle peut **fragiliser** davantage les enfants et les familles.

CONCLUSION

Faire participer ne signifie ni transférer la responsabilité aux enfants, ni simplement les consulter. Cela suppose de repenser les pratiques, les organisations socio-éducatives et les rapports de pouvoir afin de faire de la participation un droit réellement vécu, aux niveaux individuel, relationnel et institutionnel.



La participation devient **plus effective** lorsque les professionnels soutiennent la **parole, clarifient les décisions, aménagent des espaces d'expression et utilisent des outils adaptés** à l'âge et aux capacités des enfants.

La participation ne concerne pas seulement l'enfant : elle **implique** aussi **une véritable place faite aux familles**, dans une logique de partenariat, de reconnaissance et de coéducation.

RÉFÉRENCES

Faisca (2021) ; Tourigny & Lafantaisie (2022) ; Garcia Delahaye (2018) ; Join-Lambert et al. (2014) ; Lemay et al. (2015)